

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180605-D\_05\_06\_2018\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2018

**Délibération n°05-06-2018-002**

*5.7 Intercommunalité*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 5 juin 2018*

Date de convocation	30 mai 2018
Date d'affichage	30 mai 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	52 (dont 6 pouvoirs)
Votants	52 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 5 juin à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Avezé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Yves GOULLIER, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

**Etaient excusés :** M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), Mme Camille MORIN-BURRE, M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

**Secrétaire de séance :** M. Pierre BOULARD

**MODIFICATIONS STATUTAIRES :**  
**DÉFINITION D' ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA**  
**COMPÉTENCE OPTIONNELLE « PROTECTION ET MISE EN VALEUR**  
**DE L'ENVIRONNEMENT » - ELABORATION, ADOPTION, ANIMATION**  
**ET RÉALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS**  
**DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial d'ici le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

**RECONNAIT** comme étant d'intérêt communautaire l'élaboration, l'adoption, l'animation et la réalisation du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

**DECIDE** en conséquence, de modifier les statuts de la Communauté de communes selon le texte suivant :

- **Dans la rubrique Compétences optionnelles :**
  - o « e) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie la protection et la mise en valeur de l'environnement ».
    - L'élaboration, l'adoption, l'animation et la réalisation du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial

**AUTORISE** M. le Président :

- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,
- à notifier la présente délibération à chacune des communes membres afin que les conseils municipaux se prononcent dans les conditions fixées à l'article L. 5211-5 du CGCT, dans un délai de trois mois à compter de ladite notification.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 5 juin 2018  
Pour extrait conforme  
Le 5 juin 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU